CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-3/01

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteur : PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : TALLET Maud

OBJET: Convention relative aux modalités de délivrance et de financement de la carte Imagine'R -

(Passe NAVIGO).

Ce rapport propose la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution et de versement de la participation départementale au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Comutitres, représentant l'ensemble des transporteurs qui délivrent les cartes IMAGINE'R, pour l'année scolaire 2010/2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 3/01 du 29/01/2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention relatif aux modalités de délivrance et de financement de la carte IMAGINE'R, applicables à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, tel qu'il figure, en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à la signer, au nom du Département, avec le groupement d'intérêt économique Comutitres.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ